



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2017

### COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération du 21 février 2017, s'opposant au PLUI.

### CANTINE

Le Conseil Municipal décide des tarifs de restauration scolaire pour l'année 2017-2018 :

- 3,55 € pour les enfants scolarisés inscrits à la cantine
- 3,55+3 = 6,55 € pour les enfants scolarisés non inscrits à la cantine à la date prévue sur le coupon d'inscription
- 5 € pour les enseignants, le personnel communal, le personnel du centre de loisirs ou autre personne en rapport direct avec la municipalité

### ASSAINISSEMENT

Suite à une consultation sur l'assainissement le Conseil Municipal décide de désigner l'entreprise et le montant du MAPA, pour la recherche d'amiante, les études topographiques et les études géotechniques :

- Recherches Géotechniques : Entreprise GEO Technique
- Recherches Amiante : Entreprise QUALICONSULT Immobilier
- Etudes Topographiques : Entreprise GEOMEXPERT

### MARCHÉS ET ACHATS

- Viabilisation du lotissement : Suite à l'appel d'offres (MAPA) l'entreprise ETPB a été retenue
- Travaux d'extension avec SDEY du lotissement: Le Conseil Municipal décide d'accepter les devis du SDEY, pour les travaux d'Eclairage Public, pour la Basse Tension et pour la Fibre Optique.
- Travaux enfouissement de la ligne HTA du lotissement : le Conseil accepte le devis de la Société ENEDIS
- Le Conseil Municipal accepte l'achat d'un tracteur tondeuse qui sera payé sur quatre ans

### EMPRUNT :

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire pour un montant de 700 000 € à un taux de 0,60%.

### PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe

Le Conseil Municipal décide de recruter deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

- L'un pour un poste de responsable cantine et ménage, à 28,42/35<sup>ième</sup>
- L'autre pour la surveillance cantine et ménage, à 26/35<sup>ièmes</sup>

### DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dépôt des plis pour la réfection des vestiaires du Foot étant le 16 juin 2016, le Conseil se réunira en séance extraordinaire après cette date une fois les offres analysées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la manifestation « Yonne Tour Sport » aura lieu cette année le 10 juillet 2017

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € pour les Kayakistes du Lycée Jacques AMYOT qui étaient sélectionnés pour le championnat de France.